

Du CCO à la recherche et l'enseignement universitaires

Résultats de l'enquête Unadréo sur les diplômes universitaires de type LMD complémentaires au CCO

Stéphanie Borel et Nathaly Joyeux, membres du comité directeur de l'Unadréo et du conseil scientifique du Lurco

Depuis les origines de leur profession au XX^e siècle, les orthophonistes se sont toujours engagés dans des études universitaires complémentaires. Si pour les fondatrices de la profession, il s'agissait de la grammaire, de la phonétique ou de la linguistique, ces domaines se sont peu à peu élargis à la psychologie et aux neurosciences. En ce qui concerne leur parcours universitaire, l'engagement dans des cursus allant jusqu'au doctorat est bien connu.

Ainsi, en 1996 et 2009, l'Unadréo a mené deux enquêtes auprès des orthophonistes afin de connaître les diplômes universitaires dont ils étaient détenteurs. En 2009, 340 orthophonistes avaient participé à l'enquête dont les résultats avaient permis de montrer leur fort investissement dans des cursus universitaires, notamment Master et Doctorat et le lien avec l'implication dans la formation initiale des étudiants en orthophonie^(*). Cependant, la question de la durée et du financement de ces études, et notamment du Doctorat avait été posée. De plus, la représentativité de l'échantillon n'était pas satisfaisante puisque les répondants étaient majoritairement des orthophonistes sensibilisés à la recherche. La présente étude, menée en 2018 a donc eu pour objectif, sur un

échantillon de plus grande taille et plus représentatif de l'ensemble des orthophonistes, de répliquer ces enquêtes. Elle concerne de facto des orthophonistes formés avant la réforme de la formation initiale de 2013, qui leur confère depuis un grade Master. Le questionnaire précédemment utilisé a été révisé afin de mieux cerner le parcours spécifique pour l'obtention d'un Doctorat et d'en identifier les freins et les leviers.

MÉTHODE

L'enquête en ligne a été largement diffusée du 27 février au 15 décembre 2018 par les mailing professionnels et réseaux sociaux de l'Unadréo, la FNO et le CCFUO (Collège des centres de formation universitaire en orthophonie). Il était explicitement demandé à tous les orthophonistes de répondre, qu'ils aient ou non validé un diplôme complémentaire au CCO.

(*) Borel, S. & Joyeux, N. (2012). Résultats de l'enquête Unadréo auprès des orthophonistes engagés dans une formation diplômante. *L'Orthophoniste*, 319, 32-33.

POPULATION

Après avoir supprimé les doublons et afin de répondre au critère d'inclusion, soit avoir validé le CCO en France ou fait reconnaître un diplôme étranger en France, ce sont 2 184 réponses qui ont été analysées. Ceci correspond à 11,7% de la population des orthophonistes en situation d'exercer sur le territoire français^(*). Les répondants étaient diplômés principalement depuis les années 2000 du fait, probablement, d'une augmentation régulière du numerus clausus ces 20 dernières années^(**) et d'un intérêt des plus jeunes pour les réseaux sociaux. Mais les diplômés des décennies précédentes étaient tout de même représentés (tableau 1).

(*) DREES 2019 <https://www.fno.fr/wp-content/uploads/2019/01/Drees-2019.pdf>

(**) DREES 2016 *Les évolutions du numerus clausus et des quotas pour les professionnels de santé* <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche11-3.pdf>

Année d'obtention du diplôme	n
1970-79	80
1980-89	302
1990-99	390
2000-09	711
2010-17	691
2018	10 (dont 9 CCO grade Master en France)

Tableau 1 : date d'obtention du diplôme d'orthophonie ou équivalent

Parmi les participants, 1 919 avaient fait leurs études d'orthophonie en France et 265 à l'étranger, principalement en Belgique.



RÉSULTATS

Plus haut diplôme obtenu

Dans le groupe étudié, un tiers (33,8%) des orthophonistes ont validé au moins un diplôme universitaire en plus de leur CCO (tableau 2).

Diplôme universitaire le plus haut obtenu en plus du CCO	n	%
HDR	3	0,1
Doctorat	50	2,3
Master	163	7,5
Licence	522	23,9
Aucun	1 446	66,2

Tableau 2 : plus haut diplôme universitaire obtenu en plus du CCO

Licence

Près d'un tiers des orthophonistes interrogés (30,2%) ont validé une licence, pour la plupart (76,7%) avant le CCO, principalement dans les disciplines des sciences du langage et de la psychologie (figure 1).

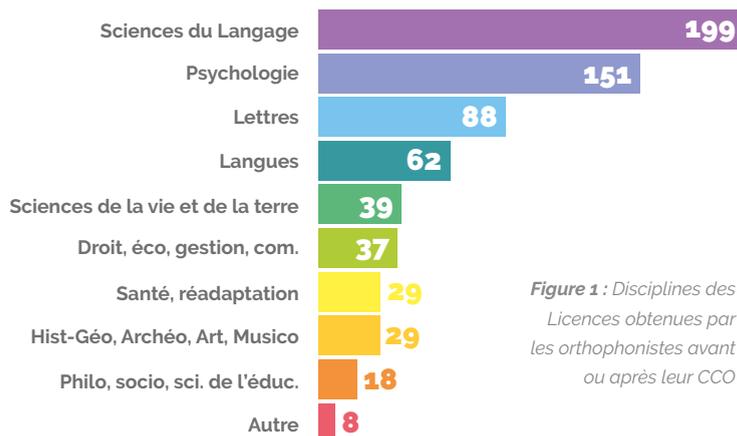


Figure 1 : Disciplines des Licences obtenues par les orthophonistes avant ou après leur CCO

Master 2

Près d'un orthophoniste sur 10 interrogés a validé un Master dans une autre discipline que l'orthophonie (9,7%). Les deux tiers (66,8%) ont validé ce Master après le CCO, de nouveau dans les disciplines des sciences du langage et de la psychologie (figure 2). Parmi les 10 diplômés de 2018, deux ont obtenu un Master, l'un avant le CCO et l'autre en même temps que le CCO probablement dans le cadre d'un parcours recherche.



Figure 2 : Disciplines des Master obtenus par les orthophonistes avant ou après leur CCO

Doctorat

Le **doctorat** est un diplôme de troisième cycle de 8 années d'études après le baccalauréat. Il est appelé **Ph.D** dans les pays anglophones. Pour s'inscrire en doctorat, il faut être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. L'arrêté du 25 mai 2016^(*) définit le doctorant comme jeune chercheur au début d'une carrière académique, avec des droits et des devoirs. La formation doctorale y est définie comme « une formation à et par la recherche » ainsi qu'une « expérience professionnelle de recherche » conduisant « à la production de connaissances nouvelles ». Pour tout doctorant, la réalisation d'une thèse est une expérience holistique qui synthétise un nombre important d'activités scientifiques (rédaction d'articles, participation à des colloques), de formation (en langue, en

informatique...) et pédagogiques. La durée du doctorat est fixée à 3 ans équivalent temps plein, 6 ans maximum si le doctorat est effectué à mi-temps, dans le cas par exemple d'une activité professionnelle simultanée. Les dérogations sont possibles, mais à l'appréciation des écoles doctorales (ED), du fait de l'autonomie des universités. Les écoles doctorales sont de plus en plus attentives aux conditions scientifiques, matérielles et financières garantissant le bon déroulement des travaux de recherche du doctorant, certaines ED refusant les inscriptions en thèse des étudiants non financés.

Parmi les 2 184 orthophonistes interrogés, 59 ont entamé au cours de leur vie un cursus doctoral. Sept d'entre eux ont interrompu leur doctorat et 8 l'ont obtenu avant leur entrée en cursus d'orthophonie. Ce sont donc 44 orthophonistes qui ont validé ou sont en cours de validation d'un doctorat après leur CCO (figure 3).

(*) Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.



Figure 3 : Répartition du groupe d'orthophonistes ayant débuté un Doctorat au cours de leur vie.

Le délai moyen entre l'obtention du CCO et l'obtention du doctorat est de $13,3 \pm 7,6$ ans (de 4 à 31 ans post CCO). Le Doctorat dure entre 3 et 9 ans, avec une moyenne de $4,5 \pm 1,6$ ans. Cette durée semble cohérente avec la durée moyenne des thèses en France, qui serait de 3,5 ans en sciences de la vie et de la terre et de 5,25 ans en sciences humaines et sociales (SHS)^(*). Le taux d'abandon parmi les 48 orthophonistes diplômés qui ont entamé un doctorat après leur CCO est actuellement de 8%. Notons cependant que le doctorat est encore en cours pour 14 d'entre eux, le

taux d'abandon définitif dans ce groupe n'est donc pas encore connu. Si l'on exclut les doctorants, le taux d'abandon passe à près de 12%. A titre de comparaison, en France, en 2010, le taux moyen d'abandon variait de 5 % en Sciences de la vie et de la terre à 40 % en Sciences humaines et sociales^(*).

Puisqu'il n'existe pas de filière doctorale en orthophonie en France, les orthophonistes s'orientent vers des disciplines connexes, à savoir principalement les sciences du langage (n=18) et la psychologie (n=14). Les neurosciences (n=4), les sciences de la vie, de la santé, l'éthique médicale (n=5), la logopédie (n=1), les lettres et SHS (n=1) et l'informatique (n=1) sont également représentées (figure 4).

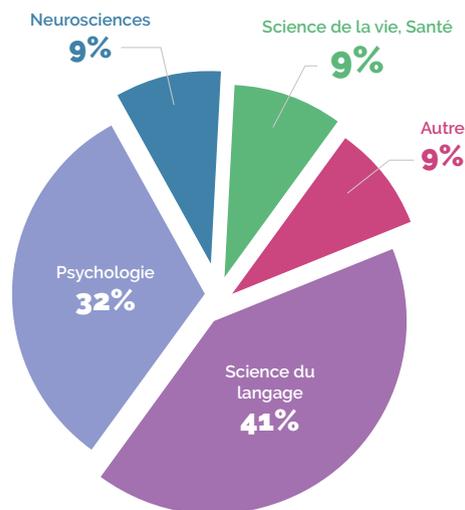


Figure 4 : Disciplines du Doctorat après le CCO (n=44)

(*) AERES, 2010. Synthèse des rapports d'évaluation des écoles doctorales de la vague D.

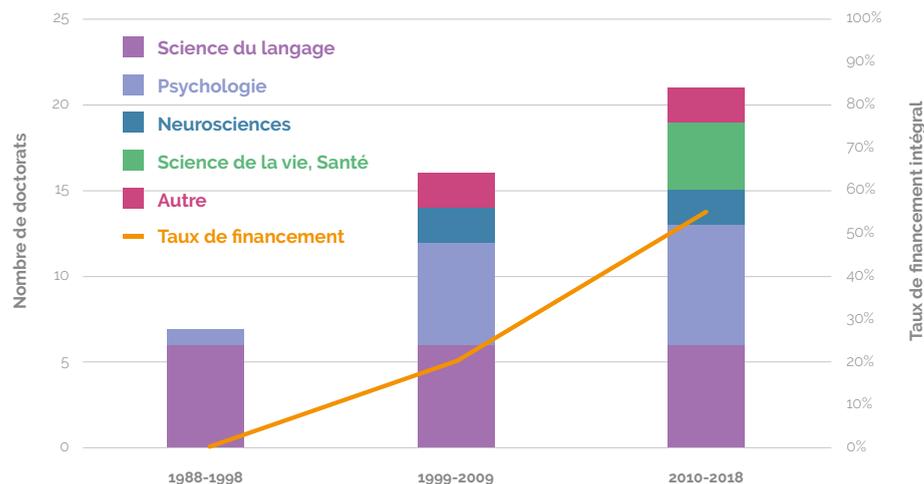


Figure 5 : Evolution du nombre de doctorats entamés, des disciplines et du taux de financement pour les 30 dernières années (les doctorats interrompus ont été exclus de l'analyse).

Sur les 30 dernières années, le nombre de doctorants a augmenté régulièrement par décennie (figure 5). Si, dans les années 80-90, les doctorants se tournent majoritairement vers les sciences du langage, on constate dans les années 2000 un intérêt grandissant pour la psychologie et les neurosciences, puis en 2010, l'ouverture vers des disciplines plus médicales ou les sciences de la vie et de la santé (figure 5).

Tous les domaines de compétences de l'orthophonie peuvent faire l'objet de sujets de thèse : troubles du langage oral, écrit ou mathématique (n=14), troubles neurologiques (n=14), de la voix ou de l'audition (n=12), TED/TSA (n=2). Deux thèses ont porté sur l'analyse du discours ou de la langue sans lien avec la pathologie (figure 6).

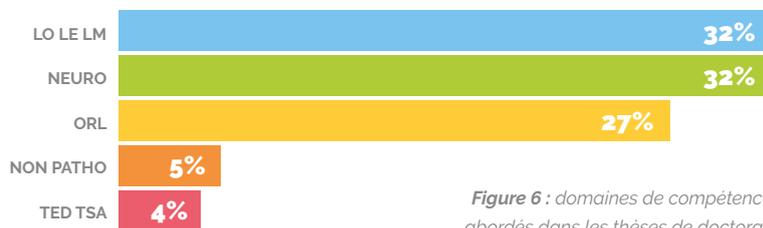


Figure 6 : domaines de compétence abordés dans les thèses de doctorat.

Financement des 44 doctorats

Si pour l'ensemble des 44 doctorants de notre enquête, le taux de financement intégral du doctorat par une bourse est seulement de 32%, on constate que ce taux a nettement augmenté au cours du temps et s'élève à 55% pour les doctorats entamés ces 10 dernières années (figure 5). Il y a cependant encore du chemin pour parvenir à l'égalité puisque qu'en 2016, en France, toutes disciplines confondues, 73% des doctorants bénéficiaient d'un financement^(*).

Les sources de financement sont variées (tableau 3). Les plus fréquentes sont les allocations de recherche allouées par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) via les écoles doctorales (ED) après audition de l'ensemble

des candidats. Elles sont suivies d'autres financements publics régionaux ou par des fonds nationaux étrangers. Même si elles sont beaucoup plus rares, des bourses allouées via la Fonction publique hospitalière ou les CHU ont été signalées. Leur mode d'attribution semble complexe mais mérite que l'on s'y intéresse davantage. Aucun financement CIFRE n'a été mentionné. Ces financements, issus d'un partenariat entre un laboratoire de recherche et une entreprise semblent pour le moment trouver plus difficilement place dans les projets orthophoniques. En revanche, le fait qu'aucune thèse n'ait été financée par une fondation est surprenant. Il existe en effet de nombreuses opportunités via ces fondations, comme par exemple la Fondation Orange, la Fondation de France ou Fondation pour l'audition. Une veille spécifique, avec relai des appels à projet ainsi qu'une formation aux techniques de construction de projets et de réponses aux appels à projet pourrait permettre d'ouvrir des opportunités aux orthophonistes.

(*) Etude MENESR-SIES 2017

Financement	Nombre	Type	Discipline
Oui	14	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bourse ministérielle (8) ▪ Bourse régionale (1) ▪ Fonction publique hospitalière/CHU (2) ▪ Fond de recherche belge (1) ▪ Fond de recherche québécois (1) ▪ Autre (1) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Psychologie (5) ▪ Sciences du langage (4) ▪ Santé (2) ▪ Neurosciences (2) ▪ Informatique (1)
Non	23		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sciences du langage (10) ▪ Psychologie (6) ▪ Sciences de la vie (2) ▪ Neurosciences (2) ▪ Autres (3)
Partiel	3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CHU (1) ▪ Congé individuel de formation CIF (1) ▪ Fond de recherche belge (1) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sciences du langage (2) ▪ Psychologie (1)
Pas de réponse	4		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sciences du langage (2) ▪ Psychologie (2)

Tableau 3 : Sources de financement pour les 44 doctorats

Mode d'exercice

La population totale de l'étude est représentative^(*) du mode d'exercice de l'orthophonie en France. En revanche, dans le groupe des « docteurs et doctorants », il y a moins d'orthophonistes exerçant en libéral et plus exerçant en salariat public (figure 7). Ceci peut se concevoir par la proximité avec les centres référents maladie rares et les services hospitaliers, au plus près des unités de recherche clinique.

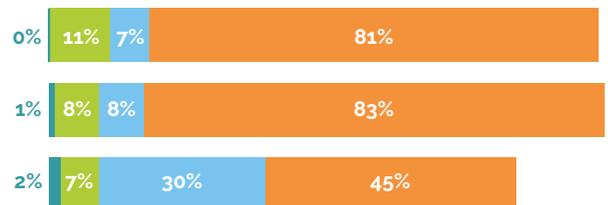


Figure 7 : Mode d'exercice clinique dans le groupe total de l'étude (n=2184), comparé à la population orthophonique française et au groupe des docteurs et doctorants (n=44).

(*) DREES 2019 <https://www.fno.fr/wp-content/uploads/2019/01/Drees-2019.pdf>

Freins et leviers dans la réalisation du doctorat après le CCO

Les docteurs et doctorants placent en premier le levier professionnel. Un environnement professionnel stimulant et bienveillant vis-à-vis du projet doctoral semble être un bon levier. Peut-être dans les structures hospitalières, davantage représentées dans le groupe des docteurs et doctorants ? Le principal frein est, quant à lui, le frein financier. Sans bourse, obligé de mener en parallèle activité clinique et de recherche, certains doctorants peinent à s'investir dans leurs recherches comme ils le souhaiteraient (tableau 4).

Aspect	Freins	Leviers
Financier	23	17
Professionnel	12	24
Familial	11	10
Administratif	11	4
Pratique (localisation...)	10	14
Personnel	1	0
Aucun	1	2

Tableau 4 : freins et leviers dans la réalisation du doctorat après le CCO.

Engagement dans la formation initiale en orthophonie

Parmi les « doctorants et docteurs », 71% encadrent des mémoires d'orthophonie et 80% sont chargés d'enseignement dans un Centre de formation universitaire en orthophonie (CFUO). Ce taux est bien plus élevé que dans la population totale de l'étude (figure 8) et n'est pas surprenant puisque le doctorat a vocation à former enseignants et chercheurs.

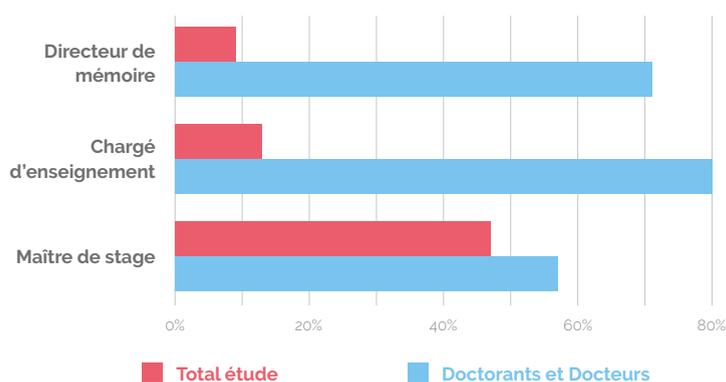


Figure 8 : Engagement dans la formation initiale en orthophonie du groupe total de l'étude (n=2184) et du groupe des docteurs/doctorants (n=44)

Poursuites universitaires au-delà du doctorat

Un **post-doctorat** est un contrat à durée déterminée dans un laboratoire de recherche alloué à titulaire d'un doctorat. Sept répondants ont mentionné avoir été chercheur postdoctoral, dont 4 après le CCO. Ces 4 orthophonistes l'ont fait pour la plupart à l'étranger (Québec, UK, Suisse).

L'**Habilitation à diriger les recherches (HDR)** est le titre universitaire français le plus élevé. Elle « sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs ». L'HDR est requise pour encadrer des thèses de Doctorat ou postuler un poste de Professeur des universités. Dans cette enquête, trois répondants ont une HDR dans les domaines des sciences de la vie et de la santé, des neurosciences et de la psychologie. Ces orthophonistes ont validé leur HDR 3, 4 et 18 ans après leur Doctorat et l'ont préparée respectivement pendant 1, 2 et 5 ans.

Le **Conseil national des universités (CNU)** est une instance nationale qui se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs. La qualification est une étape nécessaire pour pouvoir concourir à un poste d'enseignant-chercheur. Les enseignants-chercheurs sont regroupés en deux corps : **les maîtres de conférences (MCF)** parfois appelés maîtres de conférences des universités (MCU) et **les professeurs des universités (PR)**, parfois appelés PU). Le CNU est divisé en sections et sous-section correspondant à diverses disciplines (par exemple 07 pour les sciences du langage ou 69 pour les neurosciences). A l'heure actuelle, il n'existe pas de section CNU d'orthophonie. Les orthophonistes demandent donc leur qualification et candidatent à des postes de MCF dans les disciplines connexes en lien avec leur doctorat. Parmi les titulaires d'un doctorat ayant participé à cette enquête, 18 sont qualifiés aux fonctions de maître de conférences et 2 aux fonctions de professeur. Trois d'entre eux sont qualifiés dans deux à trois sections CNU différentes et l'un d'eux siège en tant que membre titulaire dans une section CNU (tableau 5).

Sept orthophonistes parmi les 2 184 interrogés sont titulaires d'un poste dans une université (6 MCU et 1 PU) dont 4 dans un centre de formation universitaire en orthophonie (CFUO) en France, 1 dans un CFUO à l'étranger et 2 dans un département de sciences du langage. Cependant, aucun orthophoniste participant à l'enquête n'est chargé de recherches ou directeur de recherches au CNRS ou à l'Inserm.



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Un profil-type du répondant à l'enquête a pu être mis en évidence :

- L'orthophoniste de cette enquête est diplômé après 2000. Il a un niveau licence soit en équivalence au CCO, ou également en psychologie ou en sciences du langage et exerce en libéral ou mixte (83%). Il a une activité de maître de stage pour les futurs orthophonistes (47%).
- De même un profil-type du docteur/doctorant ayant répondu à l'enquête est apparu :
- Il a obtenu son Doctorat 13 ans \pm 7 après l'obtention du CCO. En moyenne 4,5 ans \pm 1,6 ans ont été nécessaires. Le doctorat concerne principalement les sciences du langage (41%) ou la

Section CNU	Nombre de qualifications
07 Sciences du langage	9
16 Psychologie	4
69 Neurosciences	4
10 Littératures comparées	1
70 Sciences de l'éducation	1
73 Cultures et langues régionales	1
Non précisé	2

Tableau 5 : nombre et types de qualifications répertoriées dans l'enquête

psychologie (32%). Il a été financé par une bourse dans 32% des cas. Le docteur/doctorant conserve une activité libérale et mixte dans 45 % des cas et il exerce plus fréquemment que la moyenne dans les établissements publics de santé. Il est chargé d'enseignement dans un CFUO (80%) et dirige des mémoires de fin d'études (71%). Les freins à l'obtention d'un doctorat sont financiers tandis que les leviers sont le milieu professionnel. La durée et le taux d'abandon ne semblent pas être différents des autres doctorants. En revanche le taux de financement est plus faible même s'il tend depuis quelques années à augmenter. L'accessibilité à un poste universitaire n'est pas systématique puisque seuls 18% des orthophonistes titulaires d'un doctorat sont enseignants-chercheurs.



PERSPECTIVES

Cette enquête a été proposée à une date charnière. En effet, 2018 est l'année où la première promotion d'orthophonistes formés en 5 ans au grade master a été diplômée. Ce grade master aura-t-il un impact sur l'entrée en doctorat des orthophonistes ? Depuis 2013, certains étudiants en orthophonie ont la possibilité de suivre un **parcours recherche**^(*) proposé par leur CFUO. Ces parcours devraient favoriser les poursuites d'études vers le doctorat.

De plus, cette étude intervient en plein processus d'universitarisation des professions paramédicales, avec la perspective de création de sections CNU et de postes d'enseignants chercheurs fléchés pour les professions paramédicales. Pour toutes ces raisons, il sera donc intéressant de reconduire cette enquête dans 5 à 10 ans afin d'évaluer l'impact de ces modifications dans le recrutement des orthophonistes enseignants-chercheurs.

Cependant, une réflexion sur les sources de financement des doctorats et sur les modes d'accès aux postes à l'Université, voire dans les structures de recherche Inserm ou CNRS, est à mener dès maintenant.

Enfin, une analyse approfondie des parcours des doctorants, notamment en termes de freins et leviers serait intéressante. En effet, les réponses en choix fermé de cette étude restent difficiles à interpréter. Des entretiens permettraient donc de mieux décrire ces parcours de reprise ou poursuite d'études, si singuliers.

Remerciements

Nous remercions très sincèrement tous les participants à cette enquête ainsi que Lydie Batilly-Gonin pour l'élaboration et la mise en ligne du questionnaire.

(*) <https://www.fno.fr/ressources-diverses/les-textes-reglementant-la-formation-initiale/>